

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## **DU 11 MAI 2009**

### **PROCES VERBAL**

L'an deux mille Neuf, le Onze Mai à dix neuf heures 15 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mme DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, MM. TASSIN, CHRETIEN, VERSTRAETE, PASTOT, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), M. FLAMANT, M. DUCROQUET (représentant M. SIMEAU), Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, M. AUDOUIN (représentant M. LAMARRE), Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), MM. PAUTET, ORRIERE, COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, Mme KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, M. IODICE, Mme BOULEFROY représentant (M. PILORGE), Mme GRANDJEAN, M. CESCHINI, Mme DAUMAS (représentant M. JESPIERRE), Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

#### **ETAIENT EXCUSES :**

Mmes ROSANT, BARRET, M. LEBIGOT.

#### **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

M. LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Mademoiselle Gaëlle CHAUVELIN, Responsable du Service Habitat – Cadre de Vie.

Le procès-verbal de la séance du 17 Avril 2009 est adopté à l'unanimité, mais Monsieur BONNARD fait remarquer que certains points qu'il a évoqués lors de la réunion n'ont pas été retranscrits dans le procès-verbal.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame KONATE Catherine.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour. Ce dernier accepte à l'unanimité.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur Arnold AUDANT qui vient de rejoindre la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2009 en qualité de responsable des affaires juridiques en remplacement de Monsieur SELLIER de se présenter aux membres du Conseil Communautaire.

## I Administration Générale

### ✍ Politiques Contractuelles

#### 1.1 Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie – FRAPP

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'enveloppe FRAPP 2009 – 2011 s'élève pour le Pays des Sources et Vallées à 3 861 163 € répartie de la manière suivante :

✍ Interterritoire :	671 411 €
✍ CCPN :	1 400 302 €
✍ CC2V :	940 977 €
✍ CCPS :	848 474 €

La prise en compte des projets intercommunaux à hauteur de 35 % et des projets communaux et associatifs à hauteur de 20 % nécessitait un montant de subventionnement de plus de 5 000 000 € pour une enveloppe de 940 977 €.

La Commission Développement Economique, réunie le 28 Avril dernier, a proposé de répartir l'enveloppe à raison de 452 980,42 € pour les projets communaux et associatifs pour un taux de subvention moyen de 8 % à l'exception de :

- l'extension du centre périscolaire Pierre Legrand à 9,1 %, la commune de LONGUEIL-ANNEL ayant enlevé de la programmation un projet de maison de jeunes pour transférer le montant de subvention sur son centre périscolaire.

- la construction d'un accueil périscolaire à MAREST SUR MATZ à 5 %, 10 % étant subventionné par la Communauté de Communes du Pays des Sources dans le cadre du SIVOM - ELINCOURT SAINTE MARGUERITE/MAREST SUR MATZ.

- la crèche et le centre social de THOUROTTE respectivement à 8,2 % et 8,5 %, la commune ayant transféré les deux dossiers mobiliers sur les dossiers de construction.

Enfin, 487 996,58 € ont été répartis sur les dossiers de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour un taux moyen de 10 % à l'exception :

- du transport à la demande avec une subvention négociée avec la Région de 70 % dégressive sur trois ans
- l'animation de l'OPAH à 20 % dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat (ANAH), la Région et le Conseil Général.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- approuver la proposition de programmation FRAPP 2009 – 2010 – 2011 qui servira de base pour la négociation avec le Conseil Régional de Picardie,
- autoriser le Président à solliciter l'avis du Conseil de Développement comme l'exige le Conseil Régional,
- autoriser le Président à négocier et signer tout document relatif à la contractualisation régionale 2009 – 2010 – 2011.

Monsieur BONNARD fait remarquer que le dossier de CHIRY OURSCAMP n'a pas été pris en compte alors qu'il avait été adressé en temps et en heure à la Communauté de Communes.

Monsieur LETOFFE lui répond que le dossier présenté lors de la commission n'était pas chiffré et que l'élu représentant la commune de CHIRY OURSCAMP à cette commission a retiré le dossier de la programmation. Ce dossier sera étudié s'il y a un désengagement d'une commune sur un dossier inscrit.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la programmation FRAPP 2009 et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers relatifs à cette programmation et les pièces annexes à Monsieur le Président du Conseil Régional.

### *1.1 Stratégie Pays 2010*

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'un questionnaire sur la stratégie de Pays 2010 a été remis, à chaque élu, avec la convocation du Conseil Communautaire afin d'engager une réflexion sur le devenir du Pays à compter de 2010 tant au niveau de sa gouvernance que de ces projets d'action.

Ce support devrait permettre, à partir d'une discussion, de clarifier le positionnement de la Communauté de Communes des Deux Vallées sur la stratégie de Pays, positionnement qui sera défendu par Monsieur le Président en réunion le 18 Mai prochain avec les présidents des deux autres communautés de communes.

Il s'agit de clarifier les modalités de gouvernance :

- nature et compétences de l'association de Pays à créer,
- nouvelle répartition des maîtrises d'ouvrage

Il s'agit également de définir une programmation culturelle :

- complémentarité entre Sources et Vallées, les communautés de communes et les communes,
- une diffusion dispersée sur le territoire ou des évènementiels forts

Monsieur CARVALHO indique que le pôle tourisme n'est pas à remettre en cause.

Monsieur BEURDELEY indique qu'il serait préférable de partir sur une association sans budget propre avec des actions cohérentes à défendre auprès des partenaires.

La Communauté de Communes du Pays des Sources serait plus favorable à une association avec un budget propre.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais est du même avis que la Communauté de Communes des Deux Vallées.

La programmation culturelle du Pays se rapproche parfois de celle de la Communauté de Communes des Deux Vallées. Il serait judicieux de mettre en place une programmation culturelle à la carte pour que chaque communauté de Communes puisse faire son choix.

### *1.1 Portage du programme Leader 2007 – 2013*

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la candidature du Pays Sources et Vallées au programme Leader 2007 – 2013 a été retenue en date du 22 Décembre 2008 par le Préfet de Région autour de la priorité de « faire de la gestion de l'eau un facteur de développement durable ». Dans l'attente d'une nouvelle modalité de gouvernance au sein du Pays, il est proposé que la Communauté de Communes du Pays Noyonnais soit la structure porteuse du GAL Sources et Vallées.

D'autre part, le Conseil Communautaire devra désigner les représentants de la Communauté de Communes des Deux Vallées au sein du comité de programmation du GAL.

Le Bureau Communautaire a émis des propositions :

*Titulaires :* M. CARVALHO, M. BEURDELEY, M. PATRON

*Suppléants :* M. PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PASTOT

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** que la Communauté de Communes du Pays

Noyonnais soit la structure porteuse du GAL Sources et Vallées dans l'attente d'une nouvelle modalité de gouvernance au sein du Pays

et **DESIGNE** en tant que titulaires MM. CARVALHO, BEURDELEY, PATRON et en tant que suppléants M. PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PASTOT pour siéger au sein du comité de programmation du GAL.

## **Ressources Humaines**

### *1.1 Journée de solidarité : modalités d'application*

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la loi du 30 Juin 2004 a institué une journée de solidarité due par les salariés du secteur privé, ainsi que par les agents du secteur public, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Initialement, cette journée de solidarité était fixée au lundi de Pentecôte. Face aux difficultés de mise en œuvre, il a été décidé que le lundi de Pentecôte ne serait choisi que de manière subsidiaire et que la journée de solidarité pouvait prendre diverses formes (continue, fractionnée...), la seule exigence étant le respect d'un travail supplémentaire effectif.

Cette journée prend la forme de sept heures de travail non rémunérées. En conséquence, la durée annuelle de travail effectif des agents à temps complet, est fixée à 1607 heures.

La journée de solidarité peut désormais s'accomplir selon les trois modalités suivantes :

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels

En conséquence, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à l'organisation d'une session de formation durant un samedi pour tous les salariés de la Communauté de Communes notamment sur les aspects sécurité et secourisme.

Monsieur SERVAIS demande si le calcul du nombre d'heures travaillées par les salariés a été réalisé ? Il demande également s'il est vraiment nécessaire de faire travailler les salariés une journée supplémentaire alors que le 15 août tombe un samedi cette année.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

## **II Développement Economique**

### *1.1 Présentation du projet de centre d'entrepreneuriat*

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique, expose qu'un bâtiment relais pourrait être mis à disposition des créateurs d'entreprises, moyennant un loyer, le temps qu'elles trouvent un local sur le territoire pour s'y installer durablement. Ce dispositif serait un outil important pour attirer les entreprises sur le territoire.

Monsieur BONNARD souligne que ce projet n'a pas été budgété.

Monsieur LETOFFE répond que ce projet a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire

Monsieur LEFEVRE précise que des négociations sont en cours avec des partenaires financiers et que l'estimation du bâtiment a été sollicitée auprès du service des domaines.

Il précise également que des crédits ont été ouverts au budget 2009 pour la réalisation de la desserte industrielle mais que tous les travaux ne seront pas réalisés cette année.

Monsieur BONNARD demande quel sera le profil de la personne qui sera responsable de ce site.

Monsieur LETOFFE lui répond que cette personne aura la gestion du bâtiment, secondera le responsable du service Développement Economique et accompagnera les entreprises jusqu'à leur installation définitive sur le territoire.

Madame GENERMONT demande qui a fixé les loyers qui seront demandés aux entreprises.

Monsieur LETOFFE lui répond que les loyers ne doivent pas être trop élevés si on veut attirer les entreprises sur le territoire.

## **III Habitat – Cadre de Vie**

### *1.1 Subvention OPAH : Conseil Général et ANAH*

Madame GENERMONT, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat – Cadre de Vie expose, que comme prévu dans la convention en date du 16 Janvier 2008 fixant les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH, la Communauté de Communes sollicite une subvention du Conseil Général dans le cadre de sa délégation de compétence à l'ANAH, de 20 % du coût HT (57 089 €) pour le suivi-animation de la deuxième année de l'OPAH soit 11 418 €.

La Communauté de Communes sollicite également une subvention du Conseil Général (fonds propres) de 20 % du coût TTC soit 13 655,70 € et une subvention du Conseil Régional (FRAPP) de 13 655 €. Coût total : 68 278,45 € TTC (57 089 € HT)

ANAH : 11 418,00 €  
Conseil Général : 13 655,70 €  
Conseil Régional : 13 655,00 €  
CC2V : 29 549,75 €

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général, du Conseil Régional et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers correspondants et toutes pièces annexes à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur du Conseil Régional.

## IV Questions diverses

### *Horaire d'ouverture de la Sous-Préfecture :*

Monsieur CARDON demande à ce que le Conseil Communautaire puisse prendre une délibération quant aux heures d'ouverture au public des services de la Sous-Préfecture. En effet, les bureaux ne sont accessibles au public que l'après-midi.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, SOLLICITERA, la Sous-Préfecture pour que les plages horaires d'ouverture soient plus accessibles au public.

### *Point informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP :*

Madame LEBELLE s'interroge sur l'ouverture du Point informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP et regrette qu'il soit fermé pour l'Oise Verte et Bleue le 16 et 17 mai prochain.

Monsieur CARVALHO précise que Monsieur PATRON a rencontré Monsieur BONNARD le 21 avril dernier. Faute d'un positionnement clair du Maire de CHIRY OURSCAMP, Monsieur CARVALHO lui a adressé un courrier, dont il fait lecture devant l'assemblée, pour lui proposer l'acquisition du bâtiment, la commune étant déjà propriétaire du foncier.

Monsieur BONNARD encourage la Communauté de Communes à prendre ses responsabilités et donc ouvrir le Point info. Il précise que son conseil municipal ne s'est pas positionné sur le fait de quitter la Communauté de Communes des Deux Vallées. Une telle décision serait irresponsable aujourd'hui alors que la Communauté de Communes du Pays Noyonnais se restructure. Toutefois, cette question pourrait être d'actualité dans six mois à un an.

Monsieur CARVALHO propose de mettre la question en débat au sein du conseil municipal de CHIRY OURSCAMP et rappelle qu'il n'engagera pas financièrement la Communauté de Communes tant qu'il n'aura pas un positionnement du conseil municipal.

Monsieur BONNARD lui répond que seule une lecture du courrier du Président sera faite devant la prochaine assemblée communale.

*Dératisation :*

Monsieur PRUVOT souligne que seules six communes ont répondu au questionnaire pour préparer le futur marché de dératisation.

S'agissant de la distribution de produits raticides, il précise que la Sous-Préfecture a alerté la Communauté de Communes sur certains produits soumis à autorisation pour la distribution.

Monsieur CARVALHO rappelle que juridiquement la responsabilité de la Communauté de Communes est engagée.

Monsieur SERVAIS demande que ce point soit vu en commission.

Monsieur LEFEVRE répond qu'il y a urgence à lancer la campagne de dératisation et propose que seule la problématique concernant la distribution de produits raticides soit débattue en commission.

La séance est levée à 8 H 55.